



Dépassement d'honoraires pour un cancer

Par **fabea83**, le **24/09/2008** à **08:49**

Ma maman a été opérée en décembre 2007 d'un cancer de la peau à la paupière. Le chirurgien lui avait déclaré que s'il ne l'opérait pas, elle perdrait son oeil. Avant l'opération, il lui a fait signé un papier lui indiquant qu'il y aurait un "léger dépassement d'honoraires" sans bien sûr en préciser le montant. Après l'opération, elle a reçu la facture : hors remboursement sécu et mutuelle, dépassement d'honoraire de 1200 euros!!!

Elle a donc fait un emprunt pour payer cette somme. Or, il a fallu qu'elle se fasse réopérer le mois suivant des suites de la première opération (on lui avait cousu la paupière). Là, aucun papier signé, ni information supplémentaire. On lui a envoyé alors la facture d'un montant de 990 euros. Elle leur a demandé d'effectuer un versement en plusieurs fois, ayant 73ans, ne pouvant avoir un second emprunt et percevant une retraite minimale. Elle s'est d'ailleurs étonnée que ce suivi opératoire soit si cher et intégralement à sa charge. Certes, il s'agit d'une clinique privée mais quand même...

On lui a refusé l'échellonnement des paiements et depuis, elle reçoit, à raison d'une lettre par semaine, des menaces d'un cabinet de recouvrement.

Vu son âge, vous vous doutez dans quel état d'affollement elle se trouve.

Je souhaiterais savoir si ces dépassements honoraires sont soumis à un certain barème et surtout, en cas de non signalement de ceux-ci, doit-elle verser l'intégralité de la somme. Merci de nous répondre car elle fait des vraies crises d'angoisse et j'ai peur que cela lui nuise à sa santé. Merci d'avance.